

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 17 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 23 mai 2019 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, Mme PETIT, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme DAVID (arrivée à 19 h 37), M. POIRET, M. GOMES, M. FALLAMI, M. COTTAREL. **Ont donné procuration** : M. ROUVEIROL, Mme BENARFA, **Absents excusés** : Mme TALET, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS, M. KARKRI, Mme VERA. **Absent** : M. BIGOU.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 24 Procurations : 2 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 h 32 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée de la réception en date du 21 mai d'un courrier de M. Christian BIGOU présentant sa démission de ses fonctions de conseiller municipal issu du groupe Vedène Bleu Marine, démission qu'il acceptera dès demain.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Il transmet les excuses des membres du Groupe Vedène Autrement pour leur absence de la séance, chacun d'entre eux se trouvant retenu par des contraintes professionnelles ou familiales.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2019 est approuvé à l'Unanimité.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 04 juillet 2019 à 19 h 30.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

M. le Maire donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des points inscrits dans cette section.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1 – Subventions aux associations 2019

Arrivée de Mme DAVID à 19 h 37.

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2019, des subventions aux associations pour un montant total de 163 435 €.

Mme THOMAS, Mme ORTIGOSA, M. DALL'ORSO et M. VERDET, exerçant pour chacun d'entre eux, des fonctions respectives de Présidente, Vice-Présidente, Trésorier et Secrétaire d'associations attributaires, ne prennent pas part au vote.

Vote		
POUR : 19	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

A2 – Subvention exceptionnelle Association VEDENE RANDO

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Vedène Rando afin d'apporter un soutien financier aux frais de réalisation d'un balisage de sentiers de petites randonnées pédestres sur la Commune dans le cadre d'un projet initié par le Comité Départemental de Randonnée intitulé « Boucles de Randonnées Pédestres sur l'Ouest du Vaucluse » destiné à élargir le réseau touristique en Vaucluse, qui permettra aux marcheurs de découvrir le patrimoine de la ville.

Vote	
Unanimité	POUR : 27

A3 – Subvention exceptionnelle Association Athlétic Club Vedénais (ACV)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Athlétic Club Vedénais qui, lors de la Fête du Foot organisée les 1^{er} et 2 juin 2019 au stade de La Banastière, organisera une action de promotion et de développement du football féminin en vue de la création d'une école de foot féminine la saison sportive prochaine.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

A4 – Subvention exceptionnelle Association Les Restaurants du Cœur

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Les Restaurants du Cœur compte tenu du nombre important de résidents vedénaïens accueillis sur les sites du Pontet et de Sorgues, soit plus de 120 familles aidées.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

A5 – Subvention exceptionnelle Association Vedène Rugby Sport XIII

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Vedène Rugby Sport XIII destinée à soutenir financièrement l'organisation d'un tournoi ayant eu lieu le 4 mai dernier au Stade La Calade, challenge destiné aux jeunes enfants en mémoire de Frédéric ABBATE, ancien joueur du club décédé en 2018.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

A6 – Avance sur subvention 2019 – Association Maison Crèche La Popinette

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « Maison Crèche La Popinette » conformément à la convention signée entre l'association et la Commune pour la période 2019-2022 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, une avance à hauteur de 85 % de la subvention de fonctionnement de l'exercice 2019 calculée sur la base du budget prévisionnel 2019 de l'association, soit un montant de 120 000 €.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

A7 – Admissions de créances en non-valeur et créances éteintes

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une somme totale de 1 036,75 € correspondant à des créances non recouvrées auprès de redevables au titre des exercices 2012 à 2015 (dont impayés cantine 932,75 €) et prend acte des créances éteintes transmises par le Comptable Public d'un total de 2 964,26 € correspondant à des montants constatés en irrécouvrabilité dans le cadre de liquidations judiciaires.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTION :	CONTRE : 4
		M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES

A8 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques de Morières-lès-Avignon – (Année scolaire 2018-2019)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Morières les Avignon d'un montant de 2 400 € pour la scolarisation de trois enfants vedénais en classes élémentaires durant l'année scolaire 2018/2019.

Vote	
Unanimité	POUR : 27

A9 – Reconduction du contrat relatif à la Carte d'Achat Public

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la reconduction du contrat « Carte Achat Public », principe instauré par décret n° 2014-1144 du 26 octobre 2004, auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2019, dotant la Collectivité de 6 cartes d'achat réparties respectivement entre la Direction des Services Techniques, les services Intendance, Jeunesse, Sports et Affaires Scolaires afin de permettre aux utilisateurs d'effectuer directement auprès des fournisseurs référencés les commandes de biens et services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques, autorise le Maire à signer ledit contrat.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

A10 – Protocole d’Accord Transactionnel pour Indemnisation d’un Propriétaire Exproprié

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord transactionnel en indemnisation d'un propriétaire dont la parcelle a été expropriée pour cause d'utilité publique et qui n'a pas fait l'objet d'une cession à ce titre, indemnisation dont le montant s'élève à 94 572,87 € et dont le paiement sera étalé sur les années 2019 (24 572,87 €) et 2020 (70 000 €), autorise le Maire à signer ce document ainsi que tous les pièces s'y rapportant.

Vote	
Unanimité	POUR : 27

Mme PETIT quitte la séance.

A11 – Remboursement amiable – Dossier de sinistre n° 2019-011

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la prise en charge d'un sinistre survenu le 28 février 2019 sur le véhicule d'un usager de la route après avoir heurté une bordure de voirie se trouvant sur la voie de sortie de la zone de commerces près du rond point de l'Avenue Vidier (remplacement d'un pneu) pour un montant de 262, 82 €, montant inférieur à la franchise arrêtée par le contrat d'assurance Responsabilité Civile communal, autorise le Maire à procéder au paiement de la facture de réparation au dit propriétaire.

Vote	
Unanimité	POUR : 26

Mme PETIT rejoint la séance.

M. le Maire reprend la parole pour l'étude des points inscrits en sections Urbanisme et Affaires Foncières.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 – Attribution de la Concession d’Aménagement – site Petit Flory

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, vu le rapport d’analyse des offres et après avis de la commission de la concession d’aménagement du 18 mars 2019, attribue la concession d’aménagement de l’écoquartier du Petit Flory, objet de la convention d’intervention foncière signée entre le Grand Avignon, l’Etablissement Public Foncier PACA et la Commune en date du 28 janvier 2016, soit 4,1 hectares sur un total de 21 hectares, à l’aménageur Terres du Sud pour un programme immobilier comprenant 203 logements dont au maximum 10% de maisons individuelles, 50% de logements locatifs sociaux (30% PLAI et 70% PLUS) et 5% de logements en accession à prix maîtrisé, autorise le Maire à signer le traité de concession ainsi que toutes les pièces et contrats nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Vote		
POUR : 22	ABSTENTION : 1	CONTRE : 4
	Mme PETIT	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES

B1-2 – Lancement d’une étude d’opportunité quant à la mise en œuvre d’une Zone Agricole Protégée (ZAP)

Le Maire annonce que ce dossier est retiré de l’ordre du jour suite aux informations communiquées la veille par la Chambre d’Agriculture qui est le chef de file du projet.

B2 Affaires foncières

B2-1 – Modification du prix de vente de la parcelle BI 422 – chemin du Bac de Bompas

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle cadastrée BI 422 d’une surface de 3 116 m² située Chemin du Bac de Bompas à la SCI AD IMMOBILIER au prix de 70 € m² (somme conforme à l’avis des domaines du 16 février 2018) au lieu des 75 € annoncés dans les délibérations du Conseil Municipal des 12 avril et 5 juillet 2018, soit un montant de cession s’élevant à 218 120 €, la Commune souhaitant, par cette baisse, prendre en charge une partie du coût de réalisation du dispositif d’assainissement autonome et du raccordement au réseau nécessaires à l’aboutissement du projet de construction d’un bâtiment accueillant une activité de foot en salle, la parcelle ayant été cédée initialement comme viabilisée, autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, présente le dossier inscrit dans rubrique Education.

C – Education / Petite Enfance

C1 Education

C1-1 – Renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2019/2021

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, rapporteur, considérant la nécessité d'actualiser le Projet Educatif de Territoire suite au retour de la semaine scolaire de 4 jours mise en œuvre à la rentrée de septembre 2018, le Conseil Municipal approuve son renouvellement en y intégrant les modifications des différents accueils périscolaires en adhérant au dispositif du « Plan Mercredi » initié par le Ministère de l'Education Nationale afin de labéliser la qualité pédagogique des activités menées sur les différentes structures et ce, afin de bénéficier de la participation financière supplémentaire de la CAF pour les nouvelles heures d'accueil du mercredi.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

M. le Maire procède à l'examen de la question inscrite en section Administration Générale.

D – Administration Générale

D1 – Renouvellement de la Commission de Suivi des sites SUEZ RV Méditerranée à Entraigues sur la Sorgue – Mise à jour des désignations des délégués élus auprès des structures et organismes extérieurs

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et considérant l'échéance au 23 octobre 2019 du mandat de 5 ans des membres de la commission de Suivi des Sites SUEZ RV Méditerranée à Entraigues sur la Sorgue et sur saisine du Préfet de Vaucluse, le Conseil Municipal désigne les représentants élus de la Commune au sein de la commission de suivi précitée comme suit :

Mme Karine DAVID – Titulaire

M. Jean-Charles GARCIA – Suppléant

procède à la mise à jour des désignations d'élus communaux auprès des structures et organismes extérieurs.

Vote		
POUR : 23	ABSTENTIONS : 4	CONTRE :
	M. POIRET M. FALLAMI M. COTTAREL M. GOMES	

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2019-016, 2019-033, 2019-034, 2019-035, 2019-036, 2019-037, 2019-038, 2019-039, 2019-040, 2019-041, 2019-042, 2019-043, 2019-044, 2019-045, 2019-046, 2019-047, 2019-048, 2019-049, 2019-050, 2019-051, 2019-052, 2019-053, 2019-054, 2019-055, 2019-056, 2019-057, 2019-058, 2019-059, 2019-060, 2019-063, 2019-064, 2019-065, 2019-066, 2019-067, 2019-068, 2019-069, 2019-070, 2019-71.

E - Questions Diverses

Aux questions du groupe Vedène Bleu Marine,

Concernant la suppression des repas fournis habituellement aux membres des bureaux de vote lors des journées électorales et le risque d'absence de volontaires pour tenir les bureaux à l'avenir,

Le Maire répond

- Qu'aucun repas ne sera livré cette année dans les bureaux de vote par souci d'économie,
- Que la motivation animant les élus municipaux, les délégués de candidats ou les citoyens bénévoles pour participer aux bureaux de vote ne se résume pas à la fourniture d'un repas sur site.

Concernant les travaux en cours depuis quelques mois sur une habitation de la Rue Notre Dame des 7 Douleurs générant la coupure de la voie de circulation,

Le Maire précise

- Qu'il s'agit d'un immeuble qui a fait l'objet, il y a plusieurs mois, d'une procédure de péril avec expertise,
- Que les travaux de consolidation de l'habitation sont toujours en cours à ce jour.

Concernant le traçage d'un passage piétons au droit du nouveau rond point du carrefour des rues Daudet/Jouveau/Cerdan devant le garage « Sport Meca »,

M. DOUCENDE répond

- que ce passage piétons réclamé par les usagers est inscrit dans les travaux à réaliser.

Concernant le problème de visibilité au niveau du panneau Stop situé sur l'Avenue Vidier au droit de la Rue St Gens malgré la présence d'un miroir,

Le Maire indique

- Que cet aménagement est destiné à faire ralentir l'allure des véhicules,
- Que le miroir joue son rôle et ne sera pas remplacé,
- Qu'il en appelle à la vigilance des automobilistes.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Concernant la distribution de containers de tri sélectif jaunes,

Le Maire précise

- Que ces équipements sont commandés par le Grand Avignon,
- Que leur déploiement s'effectuera en premier lieu au quartier du Golf.

Concernant la nouvelle sectorisation du Collège Lou Vignarès, le vote des Conseillers Départementaux sur ce dossier et la nature des travaux à réaliser,

Le Maire répond

- Qu'il a lui-même questionné sur ce sujet le Maire du Pontet, un des conseillers départementaux du Canton,
- Que la réponse apportée sur son approbation de la délibération n'a pas été précise, évoquant seulement la programmation de travaux, la modification de la sectorisation du collège ayant été présentée comme temporaire,
- Qu'il regrette que ces mêmes conseillers départementaux n'aient pas pris plus amplement connaissance du dossier avant de se prononcer,
- Que dans l'ensemble, les conseillers départementaux présents à cette séance se sont simplement prononcés sur la base d'une intention de travaux,
- Qu'il juge ces votes irresponsables,
- Qu'il n'a pas plus d'informations sur la nature et la période des travaux à réaliser au Collège.

Le groupe Vedène Bleu Marine confirme son opposition à cette nouvelle sectorisation

Concernant la permanence du Conseiller Départemental de la Commune, sa capacité d'écoute des doléances et sa disponibilité en Mairie ou au domicile des vedénais,

Le Maire précise

- Qu'une salle est à disposition en Mairie pour que cet élu y tienne sa permanence mais qu'elle n'est pas utilisée.

Concernant la publication par un représentant du groupe Vedène Bleu Marine, sur les réseaux sociaux, de données erronées concernant le budget 2019,

Le Maire s'interrogeant sur les sources utilisées par cet élu pour citer de tels chiffres erronés, évoquant le lancement anticipé de la campagne électorale des Municipales,

L'élu du groupe Vedène Bleu Marine concerné assure qu'il s'était appuyé sur les documents budgétaires transmis lors de l'examen de ce point à la séance et qu'il apportera des réponses à ses affirmations lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

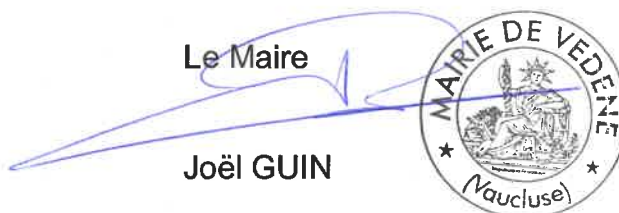
	COMPTE-RENDU	Référence	CM23052019
		Document du	24052019
		Version n°	1
		Page n°	10
Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019			

Le Maire clôture la séance à 20 heures 31.

Fait à Vedène, le 29 mai 2019

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le 29 MAI 2019

Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.